



## Règlement « Sessions 2 jours en libéral »

Durant ces 2 jours de stage :

- Je m'engage à être présent(e) au sein du cabinet libéral aux dates et horaires qui seront validées auprès de l'URPS
- Je certifie avoir contracté une assurance Responsabilité civile
- Je m'engage à respecter le secret médical
- Je m'engage à ne pas pratiquer d'actes médicaux
- Je m'engage à adopter une tenue appropriée